



**MINISTÈRE  
DE L'ACTION  
ET DES COMPTES  
PUBLICS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
de l'administration et  
de la fonction publique**

# GT Logement

11 mai 2026

# Ordre du jour

**1. Points d'actualité**

**2. Mise en œuvre de la  
circulaire du 18 février  
2026**

**3. Données de  
fréquentation du  
portail logement des  
agents publics**

**4. Points divers**

# 1

## Points d'actualité

# PPL « Logement des agents du service public »



**Vote en 1<sup>e</sup> lecture à l'Assemblée nationale le 12 janvier 2026**

**Vote en 1<sup>e</sup> lecture au Sénat le 30 mars 2026**

**Commission mixte paritaire (CMP) conclusive le 28 avril 2026**

**Examen du texte de la CMP à l'Assemblée nationale et au Sénat (1<sup>er</sup> juin)**

**Promulgation et publication**

# PPL « Logement des agents du service public »

## Article 1<sup>er</sup> : clause de fonction

- Champ d'application :
  - Agents publics civil ou militaire ; Salarié d'un établissement public ou d'une entreprise assurant un service public de transport, dans les zones tendues
  - Logement attribué sur proposition de l'employeur du fait de ses droits de réservation obtenus par financement ou apport de terrain (hors PEEC)
  - Applicable à tous les bailleurs sociaux, y compris aux SEM
- Processus d'activation :
  - La convention de réservation mentionne le recours à la clause de fonction
  - L'employeur demande au bailleur l'activation de la clause de fonction dans un délai d'un an à compter de la fin de l'emploi
  - Le bailleur résilie le bail en respectant le délai de préavis prévu dans la clause de fonction (au minimum 6 mois)

# PPL « Logement des agents du service public »

## Article 1<sup>er</sup> : clause de fonction

- Exceptions et prolongations (qui devront être précisées par décret)
  - Exception : situation de handicap du locataire ou de ses ayants droit apparue au cours de la location
  - Prolongation jusqu'à 12 mois supplémentaires : situations exceptionnelles de nature médicale, familiale ou professionnelle

# PPL « Logement des agents du service public »

## Article 2 : Contrepartie de cessions de terrain

- Lorsqu'une personne publique cède un terrain avec une décote elle peut obtenir jusqu'à 50% de droits de réservation pour le logement de ses agents, en complément du contingent de 5% pour le logement des agents de l'Etat (et du contingent préfectoral de 25% pour le logement des publics prioritaires).
- Ce mécanisme sera également applicable dans le cadre de baux emphytéotiques.
- Le droit applicable plafonne actuellement à 10% cette contrepartie.

# PPL « Logement des agents du service public »

## Article 3 : Exceptions à la gestion en flux

- Nouvelles exceptions à la gestion en flux des logements sociaux pour :
  - Les services relevant de la justice (administration pénitentiaire, services judiciaires, etc.)
  - L'administration des douanes
  - Les entreprises assurant un service public de transport, dans les zones tendues
- Ces exceptions viennent compléter celles existantes : défense nationale, sécurité intérieure et établissement publics de santé

# PPL « Logement des agents du service public »

## Article 4 : Dérogation au PLU pour la construction de logements pour les agents publics

- Possibilité pour l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire de déroger aux règles relatives aux destinations
  - Lorsque le terrain est détenu par une personne publique ou cédée à un tiers ;
  - Lorsque au moins la moitié des logements est réservée au bénéfice d'agents publics ou de salariés d'entreprises de transport public.
- L'article prévoit une vérification annuelle de cette obligation.

# PPL « Logement des agents du service public »

## Article 5 : Mandatement de dépenses en lien avec le logement pour les collectivités et les établissements publics de santé

- Possibilité pour une collectivité territoriale ou un établissement public de santé de confier à un mandataire l'exécution de dépenses pour la gestion d'immeubles ou domaines leur appartenant
- Déjà possible pour la perception de recettes
- Permet de confier de façon sécurisée à un agence immobilière la gestion des logements (entrées / sorties, réparations du propriétaire, gestion des dépôts de garantie, etc.)

# PPL « Logement des agents du service public »

## Article 5bis : Création de filiale dédiée au logement pour les établissements publics de santé (EPS)

- Possibilité de création de filiale ou de prise de participation déjà possible pour certaines activités (ex. l'exploitation de brevets)
- Extension de cette possibilité pour la valorisation de leur patrimoine immobilier aux fins de réalisation de logements pour leurs agents
- Permet de créer des opérateurs de logement dédiés, le cas échéant en s'associant entre EPS et avec des acteurs du secteur immobilier.

# 2

## Mise en œuvre de la circulaire du 18 février 2026

# Correspondants régionaux

Région	Nom du correspondant
Auvergne-Rhône-Alpes	
Bourgogne-Franche-Comté	Christophe GUILLET
Bretagne	
Centre-Val de Loire	Marie PAUSADER
Corse	Emilie FOURDRINIER
Grand Est	Pierre SCHIES
Hauts-de-France	Sylvain GUERRINI et Aude TORCHY
Île-de-France	Christophe IFAN
Normandie	
Nouvelle-Aquitaine	
Occitanie	
Pays de la Loire	Solenn KERVEGAN
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Magali PALOT
Guadeloupe	
Guyane	
Martinique	
Mayotte	
La Réunion	

En cours de compilation

★ Secteur de mobilisation prioritaire

# En cours de compilation

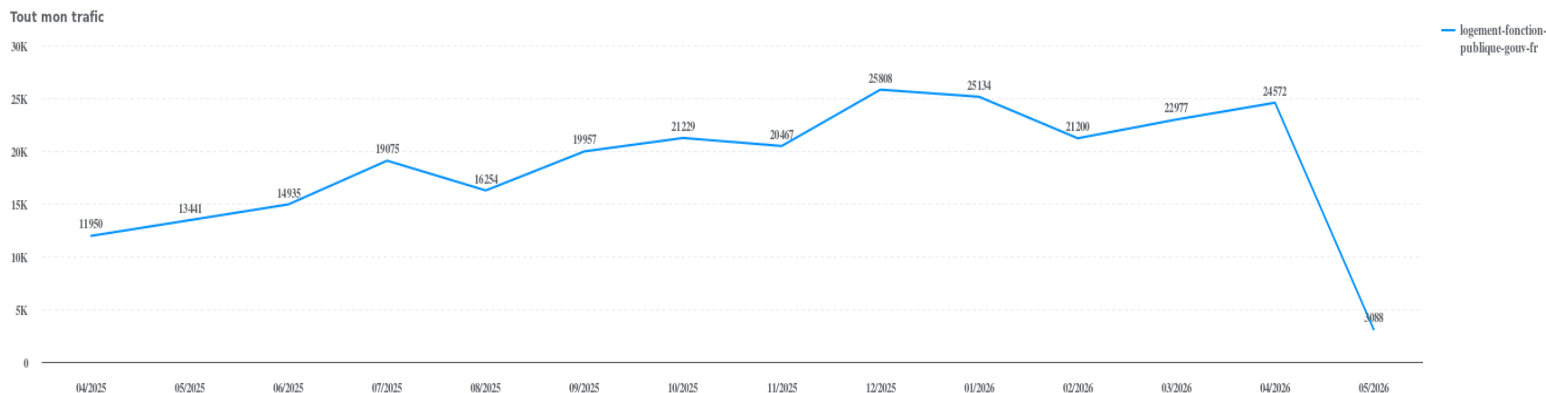


# 3

## Données de fréquentation du portail logement des agents publics

# Portail Logement des agents publics

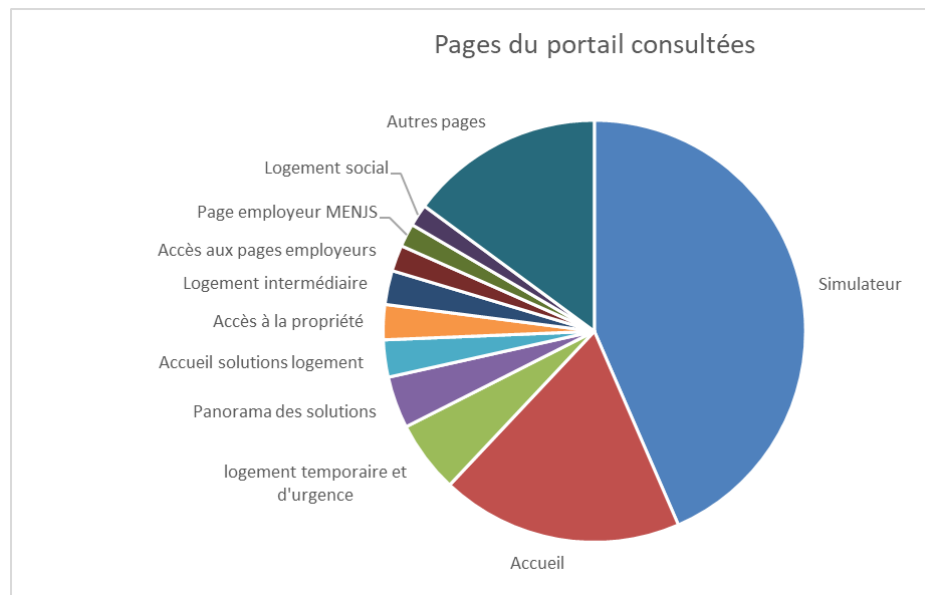
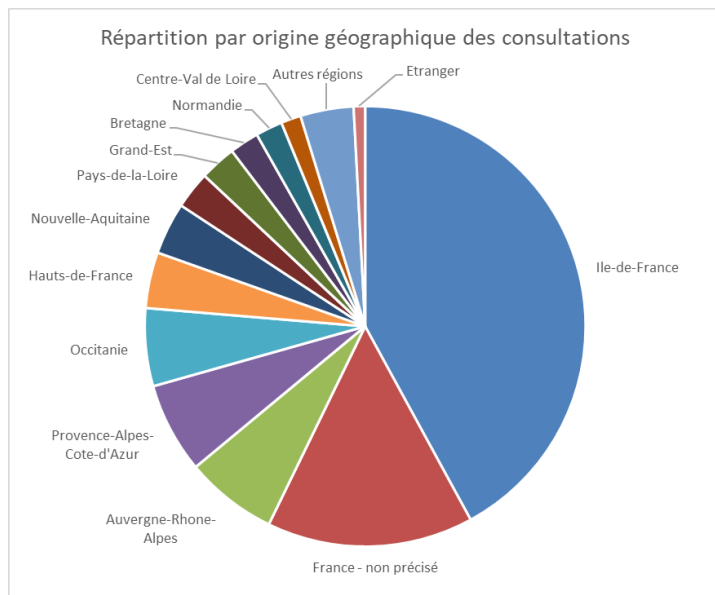
## Fréquentation du portail



D'avril 2025 à avril 2026 : 260 000 visites – plus de 800 000 pages vues  
Arrivée à 80% depuis les moteurs de recherche (ex. Google) et à 20% depuis des sites qui  
réfèrent le portail (ex. site SRIAS)

# Portail Logement des agents publics

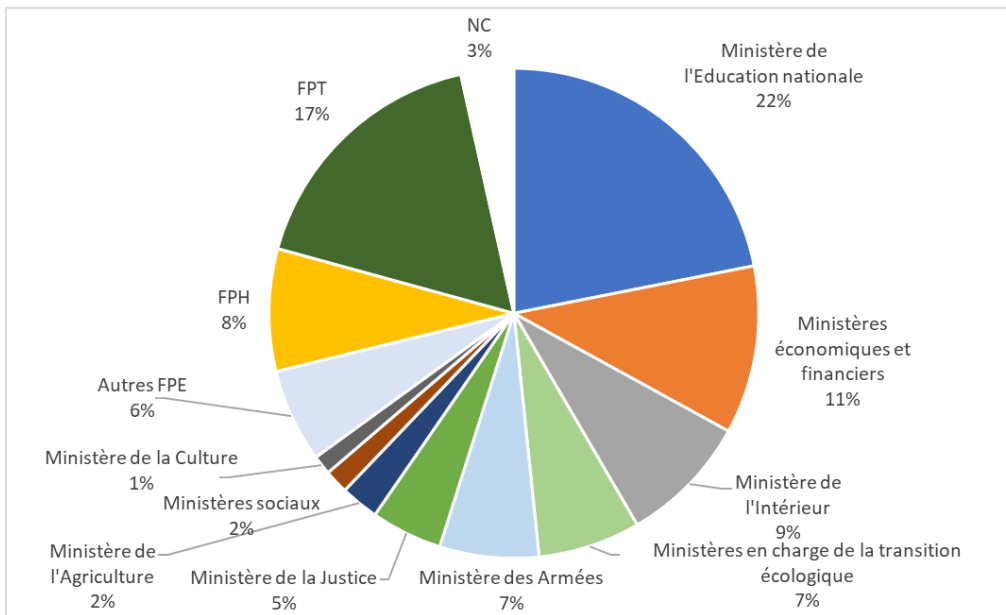
Fréquentation du portail (donnés avril 2026 – 24 600 visites et 75 700 pages vues)



# Simulations réalisées

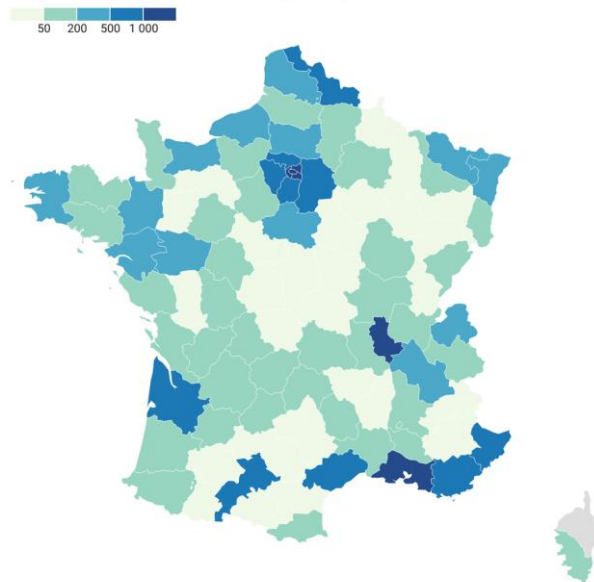
Données fin novembre 2025 à mi-avril 2026 – 26 700 simulations réalisées

## Origine des agents par employeur



# Simulations réalisées

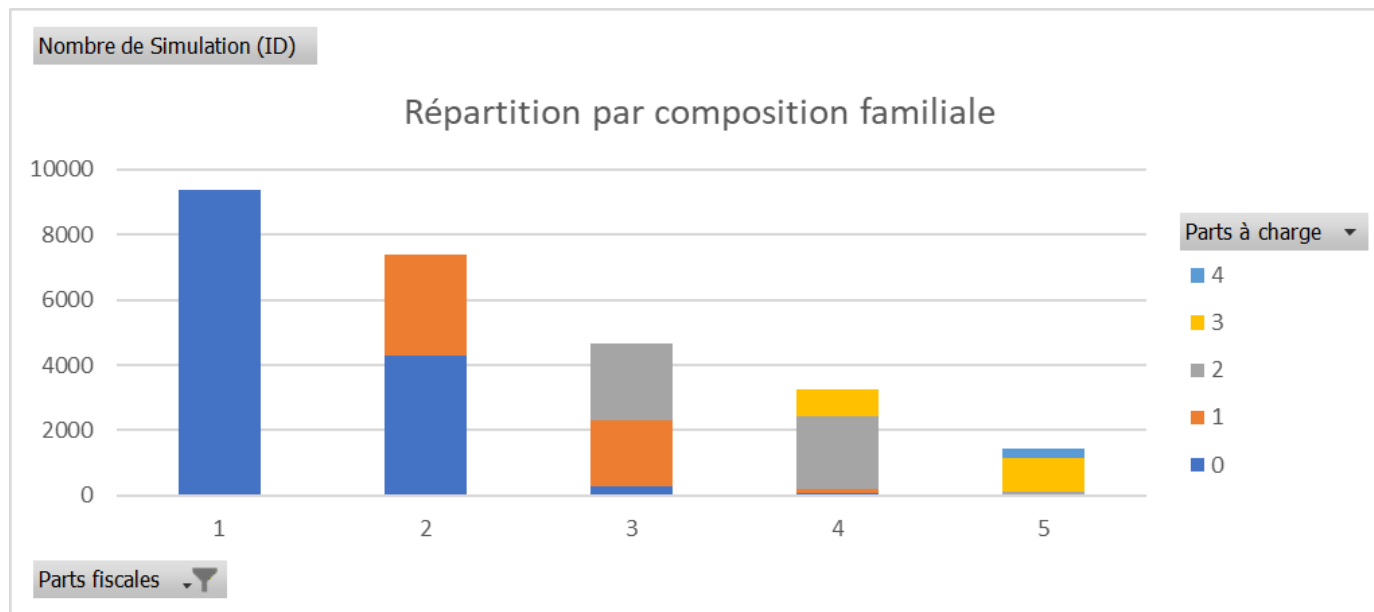
Répartition des simulations par département



Créé avec Datawrapper

**Dans les DROM : 473 simulations réalisées**

# Simulations réalisées



# Simulations réalisées

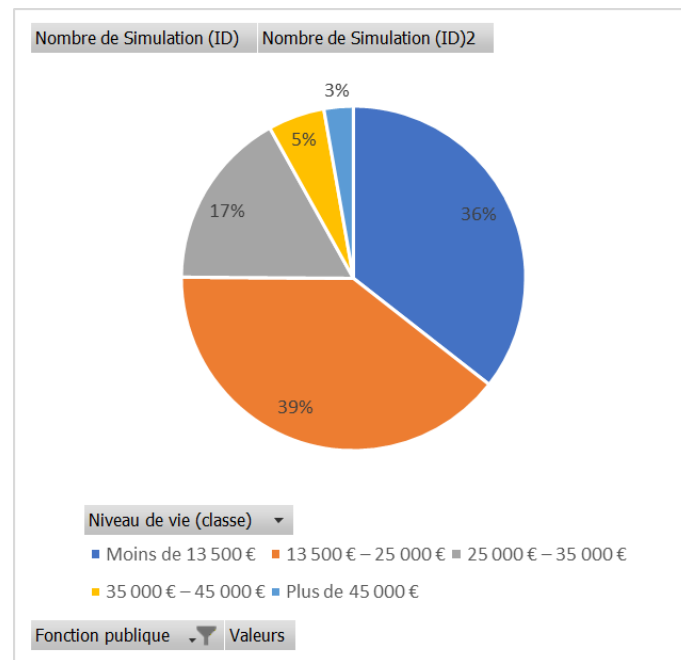
Niveau de vie approché par la composition du ménage et son revenu fiscal déclaré

Références INSEE sur les niveaux de vie en 2023 :

1<sup>e</sup> décile : 13 460 €

médiane : 25 760 €

9<sup>e</sup> décile : 46 960 €



# 4

## Points divers